

## Un néo-bachelier sur cinq quitte la région à son entrée dans l'enseignement supérieur

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 154 • Février 2026



En partenariat avec :

 **RÉGION ACADEMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

En 2022, 47 800 personnes ont été admises au baccalauréat en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 57 % ont obtenu un bac général, 23 % un bac technologique et 20 % un bac professionnel. Dans la région comme en France, huit bacheliers sur dix poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur : un sur dix choisit la voie de l'apprentissage et sept sur dix s'inscrivent donc dans la voie classique ► encadré 1. Cette étude s'intéresse principalement à ces derniers et plus précisément aux 32 200 bacheliers de la région ayant accepté en 2022 une place de formation hors apprentissage à l'issue de la phase principale de Parcoursup ► source. Ils sont appelés dans cette étude « néo-bacheliers ».

### Une offre plus limitée en écoles d'ingénieurs postbac

En 2022, 50 000 places de formation du supérieur accessibles postbac sont proposées sur Parcoursup par les établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 7 % de l'offre de France métropolitaine. La part des néo-bacheliers de la région parmi ceux de France

En 2022, sur les 32 200 néo-bacheliers de Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant accepté une proposition de formation sur la plateforme Parcoursup, 6 200, soit un sur cinq, quittent la région. Ces départs s'effectuent principalement à destination des régions voisines Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie et de l'Île-de-France. Ils sont motivés par des choix d'orientation vers des filières sélectives telles que les classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs postbac et par une logique de proximité. Un quart des sortants ont obtenu leur baccalauréat avec au moins une mention « Très bien » et la moitié sont d'origine sociale très favorisée.

Au sein de la région, la forte concentration géographique de l'offre universitaire génère mécaniquement de nombreuses mobilités internes : 13 100 néo-bacheliers poursuivent leurs études en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une zone d'emploi différente de celle où ils ont passé leur baccalauréat.

métropolitaine est également de 7 %. L'offre régionale sur Parcoursup ne s'adresse toutefois pas uniquement aux néo-bacheliers. Les réorientations et reprises d'étude représentent ainsi un peu plus d'un tiers des inscrits sur la plateforme. Par ailleurs, cette dernière n'intègre pas la totalité de l'offre privée ► sources.

Une place sur deux offertes dans la région sur Parcoursup correspond à un parcours de formation en licence, et une sur cinq à un brevet de technicien supérieur (BTS). Parmi les autres places offertes, 8 % mènent à des bachelors universitaires de technologie (BUT), 6 % à des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), 6 % à des diplômes d'État (DE) du secteur sanitaire et social, 5 % à des écoles postbac d'ingénieurs, de commerce ou de management et 6 % vers un ensemble d'autres formations.

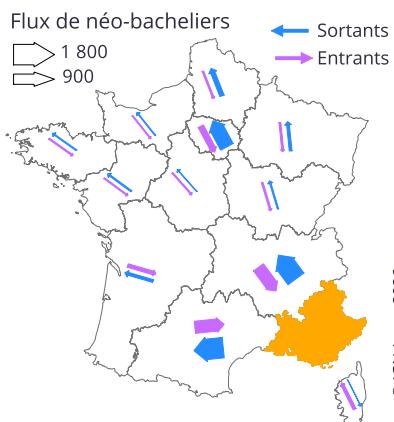
Comparée à celle de la France de province, l'offre Parcoursup de la région se distingue par une part plus faible de places de formation en écoles d'ingénieurs postbac (2 % des places offertes, contre 3 %) et dans les BUT du domaine de la production (4 %, contre 5 %). À l'inverse, l'offre régionale est plus riche en places en écoles de commerce et de management postbac (3 %, contre 2 %). Quels que soient le type et le nombre de places proposées, l'offre de formation régionale peut ne pas correspondre exactement aux souhaits des candidats, en particulier pour des formations dans des domaines très spécialisés ou des filières très sélectives telles que certaines CPGE ou grandes

écoles. Ce décalage explique pour partie les mobilités des néo-bacheliers au-delà des frontières régionales.

### La région perd plus de néo-bacheliers qu'elle n'en accueille

En 2022, parmi les 32 200 néo-bacheliers de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 26 000, soit quatre sur cinq, poursuivent leurs études

### ► 1. Effectifs de néo-bacheliers entrants et sortants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par région de France métropolitaine



**Lecture :** En 2022, 1 790 néo-bacheliers de Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivent leurs études supérieures en région Occitanie et 1 070 font le chemin inverse.

**Champ :** Néo-bacheliers, hors apprentis, ayant accepté un vœu sur Parcoursup à l'issue de la phase principale, pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance.

**Source :** MESRS-SIES, Parcoursup 2022.

supérieures dans la région et 6 200, soit un sur cinq, acceptent une proposition de formation ailleurs en France. À l'inverse, 4 400 néo-bacheliers provenant d'autres régions acceptent la proposition d'un établissement de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au jeu des mobilités à l'entrée dans l'enseignement supérieur, la région « perd » ainsi 1 800 néo-bacheliers. Dans le même temps, les régions voisines Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie « gagnent » chacune environ 2 000 néo-bacheliers.

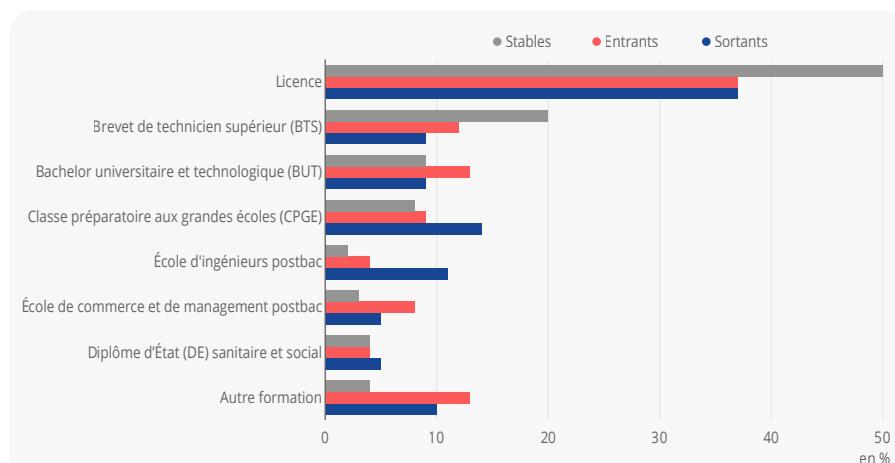
La région attire relativement peu à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Le **taux d'entrants** en Provence-Alpes-Côte d'Azur est le plus faible des régions de France de province à l'exception de la Corse : 14 % contre 18 % en moyenne en France de province et 10 % en Corse. Son **taux de sortants** est légèrement plus élevé qu'en moyenne (19 %, contre 18 %) mais demeure très inférieur à celui de Centre-Val de Loire, Corse ou Bourgogne-Franche-Comté qui voient partir plus du quart de leurs néo-bacheliers.

La région échange des néo-bacheliers principalement avec ses voisines : 52 % des entrants de France métropolitaine en Provence-Alpes-Côte d'Azur proviennent ainsi d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie (1 100 néo-bacheliers de chaque région) et 57 % des sortants de la région partent y étudier (respectivement 1 700 et 1 800). ► **figure 1.** À l'instar des autres régions de France de province, les échanges sont également nombreux avec l'Île-de-France. Cette dernière représente 12 % des arrivées (500 néo-bacheliers) et 20 % des sorties (1 200) de la région. Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Île-de-France se distinguent par des taux de sortants parmi les plus faibles de France métropolitaine pouvant expliquer, au-delà de l'offre limitée de la région en écoles d'ingénieurs postbac, la faible proportion d'entrants en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Des départs plus fréquents de néo-bacheliers de milieu favorisé pour des classes préparatoires et des écoles d'ingénieurs postbac

Parmi les 6 200 néo-bacheliers quittant la région, 30 % le font par choix d'orientation vers certaines filières très sélectives : 14 % pour une CPGE, 11 % pour une école d'ingénieurs postbac et 5 % pour une école de commerce ou management. ► **figure 2.** Ceux restant dans la région sont 13 % à s'orienter vers ces trois filières. Les établissements offrant ce type de formations sont très concentrés dans les académies de Paris, de Lyon et de Lille, et plus généralement dans les grandes métropoles régionales [Delahaye-Le Mault *et al.*, 2023]. Ainsi près de la moitié des départs de la région (46 %, soit

### ► 2. Répartition des filières de formation acceptées par les néo-bacheliers stables, entrants et sortants de Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Lecture :** En 2022, parmi les stables, c'est-à-dire les néo-bacheliers poursuivant leurs études dans la région, 50 % ont accepté une place de formation en licence. Cette proportion est de 37 % pour les sortants de la région, comme pour les entrants dans la région.

**Champ :** Néo-bacheliers, hors apprentis, ayant accepté un vœu sur Parcoursup à l'issue de la phase principale, pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance.

**Source :** MESRS-SIES, Parcoursup 2022.

2 800 étudiants) sont à destination des seules **zones d'emploi** de Paris, Lyon et Montpellier et 40 % des néo-bacheliers de Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits dans ces zones le sont en CPGE ou en écoles d'ingénieurs et de commerce postbac. Trois sortants de la région sur dix poursuivent leurs études en école d'ingénieurs postbac le font au sein de la zone d'emploi de Lyon (siège d'écoles renommées telles que l'INSA, ECAM ou Centrale) et un sur dix dans la zone d'emploi de Paris. Par ailleurs, l'attractivité parisienne ne s'arrête pas aux CPGE et aux écoles

d'ingénieurs postbac : 60 % des départs de la région vers la zone d'emploi de Paris sont motivés par la présence de licences ou autres formations spécialisées, pour lesquelles la renommée ou l'exclusivité géographique jouent un rôle déterminant.

De nombreux départs de la région s'expliquent aussi par un simple choix de proximité. Ainsi, parmi les sortants vers Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie, trois sur dix sont originaires d'une zone d'emploi frontalière (par exemple, celles de Briançon et d'Orange). La majorité de ces sortants

### ► 3. Caractéristiques des néo-bacheliers stables, sortants et entrants en Provence-Alpes-Côte d'Azur à leur entrée dans l'enseignement supérieur

Caractéristiques	Stables	Sortants	Entrants	Solde	Taux de sortants (en %)	Taux d'entrants (en %)
<b>Sexe</b>						
Homme	12 090	2 720	1 830	-890	18	13
Femme	13 900	3 460	2 540	-920	20	15
<b>Type de baccalauréat obtenu</b>						
Général	17 840	4 910	3 270	-1 640	22	15
Professionnel	3 010	440	330	-110	13	10
Technologique	5 140	830	770	-60	14	13
<b>Mention obtenue au baccalauréat</b>						
Aucune	7 940	1 130	1 140	10	12	13
Assez bien	9 020	1 690	1 420	-270	16	14
Bien	6 240	1 720	1 190	-530	22	16
Très bien	2 520	1 240	570	-670	33	18
Très bien avec félicitations	270	400	50	-350	59	15
<b>Origine sociale</b>						
Très favorisée	10 150	3 460	2 190	-1 270	25	18
Favorisée	3 960	850	600	-250	18	13
Moyennement favorisée	7 680	1 290	1 080	-210	14	12
Peu favorisée	4 200	580	500	-80	12	11
<b>Ensemble</b>	<b>25 990</b>	<b>6 180</b>	<b>4 370</b>	<b>-1 810</b>	<b>19</b>	<b>14</b>

**Note :** Le taux de sortants est le nombre de sortants rapporté à l'ensemble des néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat dans la région. Le taux d'entrants est le nombre d'entrants rapporté à l'ensemble des néo-bacheliers acceptant une proposition d'admission dans la région.

**Lecture :** En 2022, 1 830 néo-bacheliers masculins ayant eu leur baccalauréat dans une autre région viennent étudier en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Champ :** Néo-bacheliers, hors apprentis, ayant accepté un vœu sur Parcoursup à l'issue de la phase principale, pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance.

**Source :** MESRS-SIES, Parcoursup 2022.

s'orientent vers une licence (39 % des sortants des zones d'emploi frontalières) puis des BTS (15 %) et des BUT (15 %). Un départ de proximité sur cinq vers Auvergne-Rhône-Alpes, région bien dotée en filières technologiques courtes, se fait à destination d'un IUT. La moitié des sortants proches de l'Occitanie la rejoignent pour intégrer une licence, notamment à Montpellier.

Les néo-bacheliers sortants de la région ont en commun certaines caractéristiques ► **figure 3**. Huit sur dix proviennent de la voie générale. Un sur quatre a obtenu au moins une mention « Très bien » contre un sur dix parmi les **stables** dans la région. Plus de la moitié des sortants, soit 3 500, sont d'**origine sociale** très favorisée. Ces atouts leur permettent d'accéder à des formations plus sélectives et d'assumer potentiellement plus facilement la charge financière d'une mobilité géographique. Ces caractéristiques sont encore plus marquées parmi les néo-bacheliers mobiles sortants de Provence-Alpes-Côte d'Azur que parmi les sortants des autres régions de France de province.

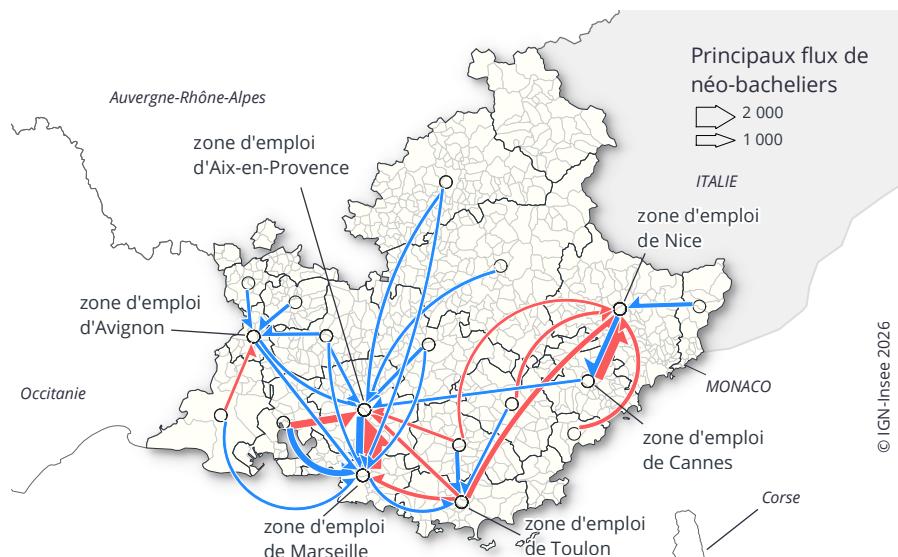
### La moitié des entrants viennent des régions voisines

Un néo-bachelier sur deux entrant en Provence-Alpes-Côte d'Azur provient d'Occitanie ou d'Auvergne-Rhône-Alpes. Un sur quatre a même passé son baccalauréat dans une zone d'emploi directement limitrophe. Ces arrivées peuvent s'inscrire dans une logique de recherche du site d'enseignement supérieur le plus proche et, comparées à la moyenne des entrants, sont orientées plus fréquemment vers des filières de type BUT, notamment depuis l'Occitanie, et vers des licences depuis Auvergne-Rhône-Alpes.

Certaines formations régionales, par leur attractivité, dépassent cette logique de proximité. Les écoles de commerce de la région (Edhec à Nice, Skema sur Sophia-Antipolis, etc.) accueillent 340 néo-bacheliers extérieurs à la région, notamment depuis les zones d'emploi de Paris et de l'ouest parisien. Le rayonnement des écoles supérieures d'art (Villa Arson, Beaux-Arts de Marseille, ESA Aix, etc.) et Sciences Po (Méditerranée à Menton, intelligence stratégique à Aix-en-Provence) explique aussi une partie des arrivées.

Plus souvent motivés par la proximité que par une orientation vers des filières sélectives, les entrants présentent des caractéristiques moins spécifiques que celles des sortants. Environ 14 % des entrants, soit 620 bacheliers, ont par exemple obtenu au moins la mention « Très bien » au baccalauréat, contre 27 % des sortants et 11 % des stables dans la région.

### ► 4. Principaux flux de néo-bacheliers ayant accepté une proposition d'inscription dans une zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur différente de celle de leur baccalauréat



**Note :** Pour les zones d'emploi à cheval sur plusieurs régions, seule la partie située en Provence-Alpes-Côte d'Azur est prise en compte. Seuls les flux supérieurs à 100 néo-bacheliers sont représentés. La couleur des flèches symbolise leur orientation est ou ouest afin de mieux les distinguer.

**Lecture :** En 2022, 2 000 néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat dans la zone d'emploi de Marseille ont accepté une proposition d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

**Champ :** Néo-bacheliers, hors apprentis, ayant accepté un vœu sur Parcoursup à l'issue de la phase principale, pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance.

**Source :** MESRS-SIES, Parcoursup 2022.

### Quatre néo-bacheliers sur dix poursuivent leurs études dans leur zone d'emploi d'origine

En 2022, 12 900 néo-bacheliers de la région, soit quatre sur dix, poursuivent leurs études dans la zone d'emploi où ils ont passé leur baccalauréat. Environ 13 100, soit quatre sur dix également, s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur de la région situé dans une zone d'emploi différente. Ces derniers sont donc amenés, soit à déménager, soit à effectuer régulièrement de plus longs déplacements domicile-études. Cette proportion atteint huit néo-bacheliers sur dix dans les zones d'emploi de Menton, Sainte-Maxime et Brignoles.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans la plupart des régions, les places d'enseignement supérieur se concentrent dans quelques grands pôles régionaux avec une large offre universitaire. Huit places sur dix offertes sur Parcoursup émanent ainsi d'établissements situés dans les seules zones d'emploi de Marseille, Aix-en-Provence, Avignon et Nice. Parmi les néo-bacheliers restant étudier dans la région, huit sur dix étudient dans ces zones d'emploi alors que seulement la moitié en sont originaires.

Les zones d'emploi de Toulon, Gap, Arles et Draguignan disposent également d'une offre universitaire mais plus restreinte en termes de spécialités et ne représentent en fine que 14 % de l'offre régionale de formation postbac. Sur le reste du territoire

régional, l'offre d'enseignement supérieur est plus limitée et consiste essentiellement en des BTS dont l'implantation répond parfois à des besoins spécifiques locaux : BTS viticulture-oenologie par exemple à Orange, BTS tourisme à Cannes ou Fréjus, BTS métiers de l'élevage à Digne-les-Bains.

### L'organisation d'Aix-Marseille Université génère mécaniquement des mobilités

Du fait de la concentration de l'offre dans les pôles universitaires et de la persistance de règles de priorité académique pour les formations non sélectives (dont la majorité des licences), les flux de mobilité de néo-bacheliers au sein de la région s'articulent essentiellement autour d'Aix-Marseille Université et des universités Côte d'Azur et Toulon ► **figure 4**.

La taille et l'organisation multi-sites d'Aix-Marseille Université expliquent la majorité des flux de néo-bacheliers dans la région, qu'il s'agisse de déménagements ou de déplacements pendulaires. Ses cinq campus (quatre marseillais et un aixois proposant respectivement 6 100 et 8 300 places de formation postbac en licence ou en BUT sur Parcoursup) ont ainsi une attractivité rayonnante sur tout le territoire régional. Par exemple, la licence Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), dispensée exclusivement à Marseille, génère mécaniquement de nombreuses mobilités. De même, la zone d'emploi d'Aix-en-Provence concentre 7 300 places

de formation en licence (hors parcours de santé) contre 3 200 pour celle de Marseille, et certaines de ces licences ne sont proposées que sur l'un de ces deux sites. Ces spécificités cumulées sont à l'origine de 2 000 flux de néo-bacheliers de la zone d'emploi de Marseille vers celle d'Aix-en-Provence et 600 en sens inverse. Aix-Marseille Université possède également des implantations dans d'autres villes telles qu'Arles ou Digne-les-Bains. Ces implantations répondent toutefois avant tout à une demande locale et ont une attractivité essentiellement de proximité.

La zone d'emploi de Nice est au centre des flux de néo-bacheliers du sud-est de la région. Ses établissements attirent 1 300 néo-bacheliers de la zone d'emploi de Cannes et, en raison entre autres de règles de priorité académique pour les formations non sélectives, 390 de la zone d'emploi pourtant lointaine de Toulon. Ainsi, ces derniers vont plus souvent étudier dans la zone d'emploi de Nice que dans celle de Marseille (230 mobilités). Si trois néo-bacheliers sur quatre de la zone d'emploi de Nice y restent pour étudier, les sortants de cette zone se dirigent surtout vers celle de Cannes dont l'offre de type CPGE et écoles de commerce et d'ingénieurs postbac complète l'offre universitaire niçoise. ●

Stéphanie Durieux, Sébastien Novella  
(Insee)



Retrouvez davantage de données associées  
à cette publication sur [insee.fr](#)

## ► Sources

**Parcoursup** est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Elle permet à tous les candidats (lycéens, apprentis, étudiants) qui souhaitent s'inscrire en première année de formuler leurs vœux. Elle joue un rôle d'interface entre les candidats et les formations dans la mesure où elle gère la procédure de dépôt des vœux des candidats, de transmission des vœux aux formations, d'admission des candidats aux formations de l'enseignement supérieur en France. La plateforme couvre essentiellement l'offre du supérieur des établissements public et privé sous contrat.

L'encadré partenaire mobilise les sources MENSR-DEPP, SIFA (système d'information de la formation des apprentis), MENSR-DEPP, SYSCA (système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis) et MESR-DGESIP/DGRI-SIES, SISE (système d'information sur le suivi des étudiants). Les traitements ont été réalisés par la Direction Interacadémique des Statistiques, des Études et de la Prospective (DIASEP) de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## ► Encadré du partenaire - Un bachelier sur dix choisit la voie de l'apprentissage

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, la voie de l'apprentissage s'est fortement développée dans l'enseignement supérieur, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Entre décembre 2020 et décembre 2024, le nombre d'étudiants en apprentissage a ainsi plus que doublé dans la région, passant de 22 000 à 49 800 ► [source](#).

Parmi les bacheliers 2022 de la région entrés en septembre dans l'enseignement supérieur, 3 600 (soit 10 %) ont poursuivi leurs études en apprentissage. Le taux d'orientation en apprentissage varie fortement selon la série du baccalauréat : respectivement 4 %, 17 % et 33 % des bacheliers généraux, technologiques et professionnels. Parmi les étudiants apprentis, 84 % intègrent un BTS, 7 % vont à l'université en BUT ou Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques et 6 % suivent un titre homologué.

Seulement un étudiant apprenti sur cinq de la région choisit le secteur de la production : la moitié d'entre eux dans le domaine de la « mécanique, électricité, électronique » et presque un tiers dans la « transformation » ou le « génie civil, construction et bois ». Dans le secteur des services, 75 % des apprentis étudient dans le domaine des « échanges et gestion » (commerce, vente et comptabilité) et 13 % dans celui des « services aux personnes ».

## ► Définitions

Un **néo-bachelier** est un lycéen résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel ou technologique en 2022 et ayant confirmé au moins un vœu dans un établissement en France lors de la phase principale de Parcoursup. Les propositions d'admission acceptées sont celles des néo-bacheliers qui ont accepté une formation hors apprentissage, en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.

Les **autres formations** sont des formations de type comptabilité et gestion (DCG), Sciences Po et instituts de formation d'études politiques (IEP), écoles d'architecture et supérieures d'art, formations en art et design (DN MADE), etc.

Les **entrants** sont les néo-bacheliers d'une autre région ayant accepté une proposition d'admission pour une formation au sein de la région. Les **sortants** sont les néo-bacheliers de la région ayant accepté une proposition d'admission pour une formation en dehors de la région. Les **stables** sont les néo-bacheliers de la région ayant accepté une proposition d'admission pour une formation au sein de la région. Le **taux d'entrants** est le nombre d'entrants rapporté à l'ensemble des néo-bacheliers acceptant une proposition d'admission dans la région. Le **taux de sortants** est le nombre de sortants rapporté à l'ensemble des néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat dans la région.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

L'**origine sociale** du néo-bachelier fait référence à la profession ou catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne qui en est responsable, en conservant la catégorie la plus favorisée des deux référents légaux au regard des chances de réussite dans les études. Pour l'origine très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures et professeurs des écoles [Pucher *et al.*, 2025].

## ► Champ

Cette étude porte sur l'entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers de la session 2022. Le champ retenu couvre près de 80 % des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Les formations en apprentissage ont été exclues du champ car l'acceptation dans Parcoursup d'une formation en apprentissage ne garantit pas l'inscription effective de l'étudiant, cette dernière étant conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

## ► Pour en savoir plus

- **Le Lan R., Mathieu E.**, « 270 000 étudiants en Occitanie, dont un quart hors des pôles de Toulouse et de Montpellier », Insee Flash Occitanie n° 148, septembre 2025.
- **Costa-Bereni L., Luquet S.**, « En Corse, huit néo-bacheliers sur dix déménagent pour débuter leurs études supérieures », Insee Analyses Corse n° 57, mai 2025.
- **Gauthey G., Giraud C.-J., Reffet-Rochas A.**, « Orientation post-bac : les bacheliers préfèrent la filière à la proximité », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 189, janvier 2025.
- **Pucher O., Avila É., Thao Khamsing W.**, « En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur », Insee Première n° 2031, janvier 2025.
- **Delahaye-Le Mault A., Bluntz C., Boulet P.**, « La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur », Note d'information du SIES n° 2023-03, mars 2023.

